

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de gestion :** Cet OPCVM est un Fonds Commun de Placement qui a pour objectif de gestion d'offrir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à 3% sur la durée de placement recommandée (le « **Fonds** » ou l'« **OPCVM** » ou le « **FCP** »). A cette fin, le Fonds vise, dans des conditions normales de marché, une volatilité comprise entre 3% et 5%, soit un niveau de risque ex-ante défini par un SRRI 3. Dans l'intérêt des porteurs, les dépassements passifs notamment dus à une augmentation généralisée de la volatilité des marchés n'engendreront pas de rééquilibrage automatique mais seront laissés à l'appréciation des gérants. Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée totalement discrétionnaire, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le Fonds.

### Politique d'investissement :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement. Wise3 peut donc être investi jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Wise3 s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes, étant précisé qu'il ne s'exposera pas en direct en actions et en titres de créance mais uniquement à travers des fonds :

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs
- De 40% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, en ce compris les fonds « market neutral » actions.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro

Wise3 peut également intervenir jusqu'à 100% de l'actif net sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. A noter que le risque de change sera un sous-produit des positions prises sur les OPCVM eux-mêmes exposés.

L'effet de levier maximal indicatif est donc de 2.

Wise3 est géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits sur la base des risques de marché associés. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de trois composantes :

- La définition de l'allocation globale en termes de budgets de risque, mesurés au travers des expositions sur les différents facteurs de risque de marché, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale,
- La sélection des OPCVM ou FIA, sur la base d'une analyse quantitative et qualitative des fonds de l'univers d'investissement. Wise3 est exposé dans les mêmes proportions aux risques de ces OPCVM ou FIA sous-jacents
- La construction du portefeuille réalisée à l'aide des modèles internes visant dans des conditions « normales » de marché une volatilité ex-ante comprise entre 3% et 5% (bornes correspondant au SRRI 3). Dans l'intérêt des porteurs, les dépassements passifs n'engendreront pas de rééquilibrage automatique mais seront laissés à l'appréciation des gérants.

**Affectation du résultat :** Capitalisation totale.

**Durée minimum de placement recommandée :** 3 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (« VL ») jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la VL de ce même jour calculée en J+2 et dénouée en J+3. La VL est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse du jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### Signification de cet indicateur :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### Pourquoi Wise3 est-il dans cette catégorie ?

Wise3 n'est pas garanti en capital. Il est exposé aux marchés financiers français et étrangers, actions, obligations et autres titres de créances, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains

### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM ; **Risque de contrepartie :** éventuelle défaillance d'une contrepartie dans une opération de gré à gré par exemple, ce qui ne concerne pas Wise3 directement mais peut fragiliser certains fonds sous-jacents de son portefeuille ; **Risque de liquidité :** périodes de tensions des marchés financiers exposant un fonds à accepter des prix temporairement décotés pour réaliser la cession d'un actif ; ce n'est pas tant Wise3 qui est directement exposé que les fonds qui constituent son portefeuille et qui investissent, eux, directement dans des titres vifs dont la liquidité peut connaître une forte baisse à certains moments. Par ailleurs, ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important. **L'impact des techniques telles que des produits dérivés** est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

ou des pertes.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.

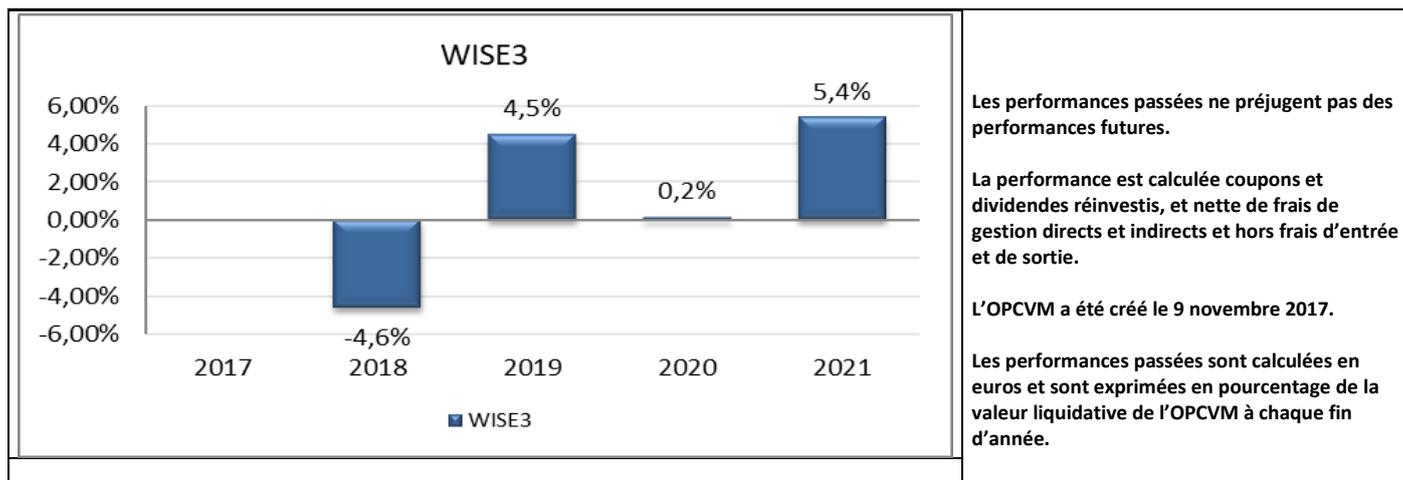
## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% max
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,28% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15 % TTC de la performance de l'actif net investi qui excèdera 3% annualisé net de frais. 0,42% prélevé au titre du dernier exercice

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31.12.2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.wiseam.fr](http://www.wiseam.fr).

## PERFORMANCES PASSES



## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** Crédit Industriel et Commercial (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande par mail à [info@wiseam.fr](mailto:info@wiseam.fr) ou par courrier auprès de : WiseAM / 13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris / Tél. : +33-1 80 98 00 50. Ces documents sont également disponibles sur le site : [www.wiseam.fr](http://www.wiseam.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la VL :** D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.wiseam.fr](http://www.wiseam.fr).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : [www.wiseam.fr](http://www.wiseam.fr). Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la

direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

**Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de WiseAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

WiseAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/06/2022